YERRES

HÔTEL DE VILLE

Affaires Culturelles et du Patrimoine
N° tél. : 01 80 37 20 61
N/Réf. : OC/BP/AA

DECISION N°2019/418

OBJET : Convention de prêt d'une œuvre conclue avec la Bibliothèque Nationale de France

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

VU la délibération n° 2017/07/563 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 juillet 2017 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2019/09/825 du 23 septembre 2019 complétant ladite délégation de pouvoirs accordée au Maire,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres organise une exposition temporaire Hajime Watanabe Le pont du ciel au sein de l'Orangerie de la Propriété Caillebotte du 12 mai au 14 juin 2020,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres souhaite y mettre en exposition une œuvre de la Bibliotheque nationale de France ci-après dénommée : Noumenon (Portfolio d'Estampes), 31.5x31.5cm, 2002,

D E C I D E

D'APPROUVER et de SIGNER la convention correspondante fixant les conditions de prêt de la dite oeuvre, avec la Bibliothèque Nationale de France,

DIT que ce dépôt est consenti à titre gracieux pour la durée de l'exposition Hajime Watanabe, soit du 12 mai au 14 juin 2020,

DIT que l'œuvre sera assurée par la Commune de Yerres,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 23 décembre 2019

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

60, rue Charles de Gaulle
91330 YERRES

Tél. : 01 69 49 76 00

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20191223-2019-418-AU
Date de télétransmission : 02/01/2020
Date de réception préfecture : 02/01/2020